

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DE LA BRASQUE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	12

Date de la convocation 08 novembre 2023
--

Date d'affichage 08 novembre 2023

Séance du 13 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le huit novembre, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Madame RICHAUD Joëlle, Maire

Présents : Jean-Claude DOSSETTO, Carlos FERNANDEZ-VALENCIA, Emmanuelle FOGNINI, Catherine GIRARD, Jean-Luc JULIEN, Laurent LIAUTAUD, Olivier ROGER, Patrice VARAIRE, Gismond WAGNER

Pouvoirs : Franck LAROCHE à Joëlle RICHAUD, Yolande ENCELLE à Catherine GIRARD

Absent : Thierry FABRE, Olivier JACQUELIN

Secrétaire : Catherine GIRARD

**MOTION CONTRE LA CREATION du « POLE TERRITORIAL
DU GRAND BASSIN DE VIE D'AVIGNON »**

Le 2 octobre 2023, la Commission Départementale de Coopération Intercommunal (CDCI) se réunissait en Avignon, dans un amphithéâtre de la Préfecture de Vaucluse.

A l'occasion de cette réunion, qui se déroulait dans le plus grand secret, une trentaine d'élus, maires pour la plupart, ont eu à débattre de la création d'un « Pôle territorial du Grand Bassin de Vie d'Avignon ». Un projet qui concerne 6 EPCI de Vaucluse et, indirectement, les 563 000 habitants du Département de Vaucluse, mais également 10 000 habitants du Gard qui seraient inclus dans une « superstructure » qui irait ainsi de Carpentras au Pont du Gard.

Contrairement à ce que les initiateurs de ce projet n'ont eu de cesse de répéter, ce pôle territorial est en fait une préfiguration d'une métropole à l'échelle du Vaucluse, à l'image de la métropole Aix-Marseille.

Cette métropole, qui ne dit pas son nom, serait chargée « d'animer une réflexion stratégique sur les questions liées à l'aménagement du territoire, aux mobilités, au risque inondation et à la gestion des déchets ». Compétences qui sont déjà gérées par les communes ou les intercommunalités.

A l'heure où nos concitoyens demandent une simplification du « millefeuille » administratif, la création d'une telle superstructure ne ferait qu'ajouter de la complexité à la situation.

Cette métropole éloignerait encore plus les citoyens des élus en centralisant les décisions alors que, tout le monde le sait, la proximité est la clé de l'efficacité.

Cette décision constitue un déni de démocratie alors que nous avons besoin de restaurer la confiance entre les citoyens et les élus. Ce projet qui engage l'avenir des 563 000 Vauclusiens n'a jamais été inscrit dans aucun programme politique ni débattu publiquement.

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le 28/11/23

ID : 084-218401131-20231113-20231113MOTION-DE

Aussi, par cette motion, l'ensemble des élus de la commune de Saint Martin de la Brasque affirme son opposition à ce projet qui signerait la fin du Département de Vaucluse, l'abandon des communes rurales et un recul notable de la démocratie locale.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance
Catherine GIRARD



Le Maire
Joëlle RICHAUD




Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le 28/11/23

ID : 084-218401131-20231113-20231113MOTION-DE

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE SAINT MARTIN DE LA BRASQUE

Délibération n° 2023-036 de la séance du 13 novembre 2023

Date de Convocation : 08/11/2023	Décisions N° : DM2 du 13 novembre 2023	Membres : En Exercice : 14 Présents : 10 Votants : 12
Le 13/11/2023 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de RICHAUD Joëlle. <u>Présents</u> : Jean-Claude DOSSETTO, Carlos FERNANDEZ-VALENCIA, Emmanuelle FOGNINI, Catherine GIRARD, Jean-Luc JULIEN, Laurent LIAUTAUD, Olivier ROGER, Patrice VARAIRE, Gismond WAGNER <u>Pouvoirs</u> : Franck LAROCHE à Joëlle RICHAUD, Yolande ENCELLE à Catherine GIRARD <u>Absent</u> : Thierry FABRE, Olivier JACQUELIN <u>Secrétaire</u> : Catherine GIRARD		

Objet : Décision Modificative N° 2 du 13 novembre 2023

Il convient de procéder à un virement de crédit afin de pouvoir honorer la dernière échéance d'emprunt de décembre 2023 auprès de la Caisse Française de Financement Local.

Suite au départ de trois locataires, nous avons procédé à la restitution des trois dépôts de garantie, montant supérieur aux crédits qui avaient été prévus au budget primitif 2023.

Nous devons donc ouvrir des crédits en dépenses d'investissement : Chapitre 16 – Article 1641 – OPFI ;

Et nous devons réduire des crédits en dépenses d'investissement : Chapitre 20 – Article 2051 – OPNI (Opérations non-individualisées).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits au sein de la section d'investissement, sur le budget de l'exercice 2023 :

CREDITS A OUVRIR EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
16	1641	OPFI	Emprunts en euros	+ 50,00
			Total	+ 50,00

CREDITS A REDUIRE EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	2051	OPNI	Concessions et droits similaires	- 50,00
			Total	- 50,00

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Catherine GIRARD

Le Maire
Joëlle RICHAUD

Envoyé en préfecture le 17/11/2023 Reçu en préfecture le 17/11/2023 Publié le 28/11/23 ID : 084-218401131-20231113-20231113036-DE
--

